

# Licence professionnelle

## Agriculture Biologique, Conseil et Développement



### Objectifs

Former des cadres moyens polyvalents spécialistes des questions de l'Agriculture Biologique. Le futur diplômé sera capable d'accompagner les entreprises dans le processus de conversion vers l'Agriculture Biologique (AB), de les conseiller sur la conduite des productions et sur la gestion, de réaliser des audits, de mettre en œuvre la réglementation en AB, d'animer des projets de développement agroalimentaire, de conduire et d'animer des actions commerciales et de concevoir et conduire un projet.

### Durée

620 heures en centre de formation

560 heures minimum en entreprise

Formation de 9 à 12 mois (septembre-août) selon le statut de l'apprenant

Alternance : majoritairement 2 semaines / mois en entreprise



### Conditions d'inscription & pré requis

- Avoir un projet professionnel en lien avec les métiers préparés en LP ABCD
- Avoir au minimum un diplôme de niveau III : BTS ACSE, PV ou PA, Agroalimentaire, DUT en biologie appliquée ou autres formations
- Après un entretien avec le coordinateur
- Recrutement sur dossier

Renseignements et inscriptions tout au long de l'année

Attention : un dossier de candidature doit être déposé sur le site e-candidat de l'université Clermont Auvergne

100 %

Taux de réussite 2023

64 %

Taux de satisfaction 2023

80 %

Taux d'insertion 2023

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

### Débouchés et poursuites professionnelles

La licence professionnelle débouche directement sur la vie active et permet d'exercer différents métiers (contrôleur-certificateur, conseiller en entreprise, commerciale, gérance d'entreprise, responsable d'unités...). Possibilité de poursuite d'études en Master ou en école d'ingénieurs



### Coût de la formation et financement

Apprentis : formation prise en charge par l'OPCO de branche

14.77 € / heure, nombreux moyens de financement :

Congé individuel de formation (CPF de transition pro)

Contrats d'apprentissage en partenariat avec le CFA

Contrats de professionnalisation

Demandeurs d'emploi et autres situations : se renseigner auprès du CFPPA

Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr) - 03 88 49 99 29

## Formation et contenu - RNCP 29757

La formation se déroule en 6 Blocs de Compétences regroupant 12 Unités d'Enseignements (UE ou module), permettant de valider 60 crédits européens (ECTS). Chaque UE se décompose en disciplines et/ou activités et aboutissent à l'acquisition d'un certains nombres de compétences nécessaires pour exercer un métier dans l'AB. Les BC peuvent être obtenus indépendamment les uns des autres et restent acquis à vie.

Bloc 1 : Concevoir et conduire un projet en agriculture biologique

Bloc 2 : Caractériser les différentes dimensions de l'organisation des filières de l'agriculture biologique sur des territoires

Bloc 3 : Adapter des processus de production agricoles au cahier des charges de l'agriculture biologique

Bloc 4 : Formuler un diagnostic et un conseil pour la conversion en Agriculture biologique (une option au choix : conseil et animation / conseil et développement / Conseil et développement technico commercial en AB / Audit et certification)

Bloc 5 : Appréhender un champ professionnel de l'agriculture biologique

Bloc 6 : Période en entreprise

**Évaluation** : Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves écrites ou orales

**Suivi et adaptation des parcours** : Entretien individuel, positionnement, individualisation des parcours (nous contacter)

**Modalités pédagogiques** : La formation se déroule dans sa majorité au CFPPA d'Obernai pour la partie en centre de formation. Les cours se déroulent soit en face à face avec un formateur, soit en visio-conférence avec des professeurs de l'Université de Clermont Ferrand dans une salle dédiée à cet effet. Nombreuses visites pédagogiques

**Personnes en situation de handicap** : Etablissement adapté à l'accueil de personnes en situation d'handicap. Accompagnement personnalisé par notre référent handicap

**Apprentis** : Pour les apprentis, obligation de démarcher les entreprises dès le printemps précédent la rentrée et possibilité de signer le contrat 2 mois avant le démarrage de la formation

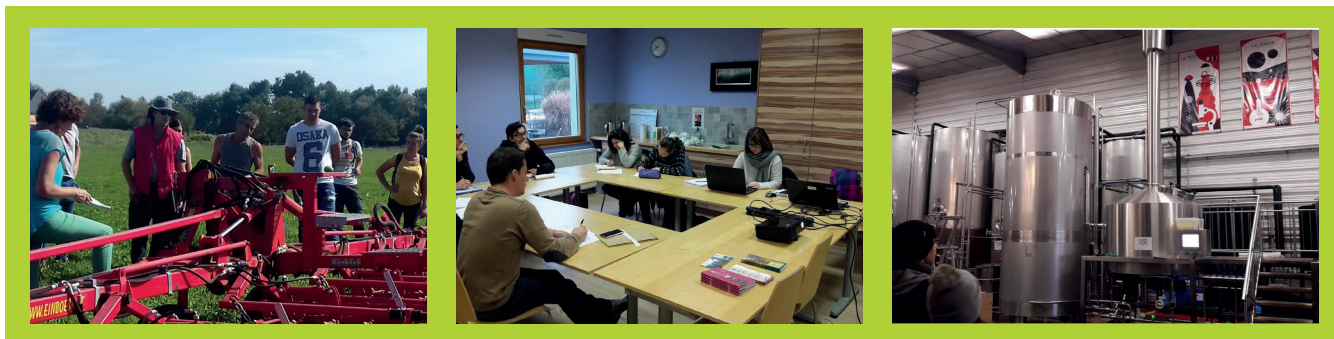
La **rémunération** de l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel si celui-ci est plus avantageux.  
18-20 ans : 50% , 21 ans et + : 100%

## Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking)

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité)

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...



Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr) - 03 88 49 99 29